

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2023, le seize mars à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 37	Date de convocation : 2 mars 2023 Référence : 05_CS_16_03_23
--	--

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. MACIAN Aurélio, M. BELDA José, M. SALLES Daniel, M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, Mme BAUVY Sylvie, M. BELGARDE Joseph, M. BOURDOULEIX Roger, M. CHARLAT Jean-Michel, M. DA SILVA Carlos, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, M. DUMONT Fabrice, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. PLEYBER Philippe, M. RAMOS Jean-Louis, M. SANCHEZ Nicolas, M. SCHAAL Philippe, M. SEVILLA Paul et Mme VAQUIER Martine.

-Délégués TITULAIRES excusés : M. BELNOU Jean-Bernard, Mme DELARBRE Suzanne, Mme DUCHALET Céline et M. JAFFEUX Nicolas.

-Délégués TITULAIRES absents : Mme CARDONA Nathalie, M. DECOUZON David, M. DUARTE Bruno, M. DUCHE Dominique, M. GENDRE Lionel, Mme LAROUDIE Fabienne, M. MAUME Xavier, Mme VESSIERE Martine et M. VIAL Christophe.

-Délégué SUPPLEANT présent : M. DELARBRE Christian et M. ESCARPA Ludovic.

-Procurations : Mme QUINTON Amalia donne procuration à M. RAMOS Jean-Louis.

N°05_CS_16_03_23

OBJET : Compte Administratif 2022 (Budget principal)

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2022 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2022 de l'Assainissement Collectif,

Le Président expose aux membres du Comité syndical les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Président quitte la séance et le Comité Syndical siège sous la Présidence de Mme BLANZAT LERNOULD, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2022.....	3 089 235,81 €
Dépenses 2022.....	-1 871 772,83 €
RESULTAT de l'exercice 2022	1 217 462,98 €
Excédent 2021 reporté.....	266 622,39 €
Restes à réaliser	0,00 €
Excédent de clôture 2022.....	1 484 085,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2022.....	1 586 720,93 €
Dépenses 2022.....	-2 255 312,56 €
RESULTAT de l'exercice 2022	-668 591,63 €
Excédent 2021 reporté.....	1 482 787,44 €
Restes à réaliser dépenses	-407 777,55 €
Restes à réaliser recettes	60 000,00 €
Excédent de clôture 2022.....	814 195,81 €

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 16 mars 2023,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
BLANZAT-LERNOULD Myriam

